

Sujet : Enquête publique Arrêté préfectoral n° R 02 2022 05 04 00004 du 25 juillet 2022-
pièces et observations complémentaires

De : > cig.sarl972 (par Internet) -

Date : 11/09/2022 à 17:29

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour

Dans le cadre de cette enquête publique c'est ma quatrième intervention vu l'importance de l'enjeu pour nous s'agissant d'une maison.

J'ai adressé un mail le 05 septembre 2022, nous avons rencontré le 9 septembre 2022 en mairie, mon épouse et moi, le commissaire enquêteur M. Sécroun qui a résumé nos observations sur le registre d'enquête, nous avons adressé le 10 septembre un mail avec toutes les preuves (rapports avec photos, courriers et mails) confirmant nos doléances et observations.

Lors de notre entretien du 9 septembre 2022 avec le commissaire enquêteur, ce dernier nous a indiqué avoir en sa possession les rapports du suivi inclinométrique et piézométrique du glissement pour la période allant de 2016 à 2021. Ce sont des documents publics que je réclame à M. le maire de la ville de Fort de France depuis le 23/06/2021 par courrier (pièce jointe au présent mail).

Je demande donc à M. le commissaire enquêteur M. Sécroun s'il peut m'adresser par voie dématérialisée la totalité de ces rapports afin que je les transmette à notre expert dans le but d'en faire une analyse sur une longue période compte tenu des fissures et désordres sur ma maison et ma parcelle.

Je rappelle que notre maison se trouve environ 35m en aval (donc pas très loin) de la limite NORD actuel du glissement. Il s'agit de la parcelle AC 487.

Je rappelle que j'ai fait cette demande directement à M. le maire de la ville de Fort de France par courrier datée du 23/06/2021 (pièce jointe au présent mail), puis sans réponse de M. le maire j'en ai fait la demande par l'intermédiaire de la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) qui est un organisme national indépendant. La CADA m'a notifié par courrier du 4 février 2022, ainsi qu'à M. le maire son avis favorable (pièce jointe au présent mail).

M. le maire ne m'a finalement adressé que 3 rapports numérotés 29, 30 et 32 par courrier datée du 21/04/2022 (pièce jointe au présent mail) . Le bureau d'étude GINGER-GEODE qui établi ces rapports m'indique qu'il ne peut me le transmettre sans l'accord de M. le maire même s'il s'agit de documents publics consultables par n'importe quel administré.

Je remercie M. le commissaire de bien vouloir me les transmettre dans le cadre de son enquête publique à l'adresse mail suivante : cig.sarl@wanadoo.fr ou cig.sarl972@gmail.com

Cordialement

Ch. REYAL

— Pièces jointes : —

malettredu23062021aumaire.pdf	468 Ko
Aviscadadu27022022.pdf	56,8 Ko
piece_jointe (1)lettrecadadu04022022.pdf	57,8 Ko
lettredemaireffcedu21042022.pdf	885 Ko